

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 78 (1990)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre nous soit dit 4

Suisse actuelles 5*Changer l'armée?*

Dossier 9*Dépendances au féminin :
cherchez la différence...*

Portrait 14*Madame la Commissaire*

Monde 15*Avortement :
l'Allemagne reste divisée*

Cantons actuelles 16

Cultur...elles 23*Marina, sculptrice andine**Penser et comprendre
la Révolution**A lire*

Artisanat d'art 28*Le virus du verre*

L'égalité et les mathématiques



La proposition de la Société suisse des officiers concernant l'extension de l'obligation de servir aux femmes a fait les gros titres de la presse début septembre. Elle n'en méritait pas tant, et c'est encore faire trop d'honneur à ces messieurs (dont la représentativité, même par rapport à l'ensemble de leur corps, reste incertaine) que de prendre au sérieux leurs ânonnements (à moins qu'il ne s'agisse d'âneries?) sur le thème de l'égalité des sexes. Dans l'état actuel de la société, les femmes ont déjà infiniment plus de devoirs (écrits ou non écrits) que de droits, et subissent

infiniment plus de discriminations qu'elles ne jouissent de « privilèges ». Commençons donc par rétablir la balance !

Mais les officiers ne sont heureusement pas les seuls, en ce début d'automne, à nous parler d'égalité. L'Association suisse pour les droits de la femme s'appête à lancer une initiative visant à assurer une répartition identique des sièges du Conseil national entre les deux sexes, par le biais de listes électorales séparées. Le Parti du Travail lance, lui, deux initiatives, ayant pour but de réaliser l'égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales, d'une part, et dans les instances politiques d'autre part, cette deuxième finalité étant à atteindre avec un système de quotas. Et à Genève, les associations féminines organisent justement pour la fin de ce mois une soirée-débat sur le thème « Les quotas, pour que l'égalité devienne réalité ».

Une société ne peut être égalitaire que globalement, et non par secteurs choisis au gré des intérêts de ceux qui, dans d'autres domaines, se gardent la part belle. Exit donc l'égalité Arlequine de ces messieurs en uniforme, dont le manteau bariolé se prête à tous les faux-semblants. L'égalité, la vraie, ne se fragmente pas. Reste à savoir si, pour la faire advenir telle qu'elle doit être, entière, authentique et vivante, les stratégies volontaristes et chiffrées qu'on nous propose pourraient s'avérer décisives.

Certes, une meilleure visibilité des femmes dans les lieux de pouvoir ne peut avoir qu'un effet d'entraînement bénéfique, et en ce sens il faut se féliciter des efforts entrepris par certains milieux féminins et politiques pour l'obtenir. Tout doit être tenté pour accroître le nombre de femmes aux postes de commande de la société, tous les instruments doivent être étudiés et mis en œuvre pour démontrer leur légitimité. Mais il ne faudrait pas oublier que cet accroissement numérique, obtenu par la contrainte légale, reste un moyen et non le but ultime.

Le but ultime n'est pas d'avoir autant de femmes que d'hommes dans les parlements ou dans les entreprises, par l'effet de ce qu'on appelle les « mesures positives », mais de créer des conditions d'égalité des chances qui justement rendent ces mesures superflues. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'égalité n'est pas affaire de mathématiques, elle doit s'inscrire dans le quotidien.

Silvia Ricci Lempen 3